

Châtillon, le 27 octobre 2023.

**PROCÈS-VERBAL
DU CONSEIL DE QUARTIER DIVISION LECLERC-LES SABLONS
Lundi 11 septembre 2023**

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS LE 11 SEPTEMBRE À DIX-NEUF HEURES, les membres composant le conseil quartier division Leclerc-les Sablons de la commune de Châtillon (92320) se sont réunis au nombre de 10 et en présence du public, à l'école élémentaire des Sablons, sous la présidence de Mme **DORFIAC Élodie**, Adjointe à la Maire de la commune de Châtillon (92320), et de **M. DORSO André** co-président à la suite de la convocation qui leur a été adressée, **le 01/09/2023**.

Présents :

Mme DORFIAC Élodie, Adjointe à la Maire de la commune de Châtillon (92320), et co-présidente
M. DORSO André, co-président, Mme BERNARD HULIN Yvane, M. BINET Rémi, M. BOUSQUET Jean-Philippe, M. CASMÈZE Cyrille, Mme DON Dominique, M. FAYE David, M. GAY Jean-Michel, M. MYSLIWICE François.

Lesquels formant la majorité des membres plus un, peuvent délibérer valablement en exécution de l'article 5.5 du règlement intérieur des conseils de quartier de la commune de Châtillon (92320).

Ainsi que :

M. MOUTON Christophe, Adjoint à la Maire de la commune de Châtillon (92320),
M. PFEIFFER'OVA Julien, Directeur de cabinet de Madame la Maire

Absent(e)s excusé(e)s :

Mme BÉNICHOU Florence, Mme MARIEN Ariane (démissionnaire), Mme UKOVIC Danièle

Absent(e)s :

Mme MONIQUE Pascale

Ces formalités remplies, l'ordre du jour est déroulé comme suit :

1. Validation du procès-verbal du 17 avril 2023
2. Retour sur la permanence du 3 juin
3. Réponse du département au courrier de saisine concernant la piste cyclable
4. Actualités diverses
5. Bilan 2022 du conseil de quartier
6. Point sur les travaux de voirie
7. Échanges avec les Châtillonnais présents du public.
8. Date du prochain conseil

Présentation du fonctionnement du Conseil de Quartier par Mme DORFIAC :

Le conseil de quartier est composé d'habitants du quartier qui ont été volontaires et tirés au sort par huissier il y a maintenant presque 2 ans.

La première année le fonctionnement s'est fait à huis clos à cause de la crise sanitaire du COVID.

Depuis 3 séances, ces réunions ont lieu en public.

Un ordre du jour est défini au préalable. La parole est d'abord donnée aux conseillers de quartier sur chacun des points. Cependant le temps sera pris, après les débats, de faire intervenir le public s'il y a des questions et si les participants souhaitent apporter des points supplémentaires à l'ordre du jour à partager avec le conseil de quartier.

1. Validation du procès-verbal de la séance du 17 avril 2023

Le procès-verbal a été envoyé aux membres du conseil pour lecture avec la convocation de cette réunion.

Aucune remarque ou demande de modifications n'a été formulée, le procès-verbal est donc adopté à l'unanimité.

2. Retour sur la permanence du 3 juin

Des conseillers de quartier se sont mobilisés le 3 juin 2023 pour tenir une permanence au niveau du parc André Malraux.

Les remarques sur ce temps de rencontre avec les riverains sont les suivantes :

- 4 conseillers mobilisés donc peu nombreux
- Temps d'échanges plutôt convivial et sympathique
- Explication de l'intérêt du conseil de quartier
- Beaucoup de personnes ignoraient l'existence des conseils de quartier
- Globalement déçu que les gens ne s'arrêtent pas plus
- Remise en question de la distribution du journal de la ville qui n'est pas toujours reçu.
- Il y a eu beaucoup de passage puisque les serres municipales étaient ouvertes le même jour avec d'autres événements en même temps. Cependant, les gens ne s'arrêtaient pas vraiment.
- Le choix du lieu est pertinent car il est central, mais il ne draine qu'un seul côté de la D906.

Une autre permanence sera prévue au printemps afin qu'il y ait un suivi du quartier avant le renouvellement des conseillers de quartier.

Les autres conseils de quartier n'ont pas encore fait ce genre de démarche.

Autre remarque : il y a plus ou moins de public selon les conseils de quartier et selon les sujets abordés et certains conseils de quartier font parfois office de réunions publiques en raison de problématiques particulières spécifiques à certains secteurs de la ville.

Mme DORFIAC informe qu'une soirée de mi-mandat se tiendra mercredi 13 septembre au soir avec les différentes délégations pendant laquelle M. MOUTON fera un point sur la démocratie participative. Elle informe que les conseillers de quartier peuvent à cette occasion témoigner de leur engagement au sein de leur quartier.

Question sur le renouvellement des conseillers de quartier :

Il est proposé par les conseillers de quartier que le renouvellement se fasse par moitié ou par tiers afin d'assurer la continuité et le suivi des sujets déjà travaillés et / ou cours et ce d'autant que le début de leur mandat a été entravé par les conditions sanitaires difficiles dues au Covid.

M. MOUTON indique que conformément au règlement intérieur voté en conseil municipal, le renouvellement sera complet.

Il est également souligné que les conseillers de quartier auront la possibilité de se représenter.

3. Réponse du département au courrier de saisine concernant la piste cyclable

La saisie du conseil départemental des Hauts-de-Seine concernant la piste cyclable, qui descend l'avenue de Verdun le long de la D906 et qui va jusqu'au rond-point Charles de Gaulle, a mis en évidence :

- la vitesse excessive des vélos dans le sens de la descente et
- plusieurs points de croisements entre les vélos, les voitures et les piétons sont dangereux.

Pour rappel, la ville a saisi plusieurs fois le conseil départemental des Hauts-de-Seine et a fait plusieurs rendez-vous sur place mais la municipalité n'a toujours pas gain de cause sur la dangerosité de cet piste cyclable.

Quelques aménagements ont été réalisés comme l'installation de barrières complémentaires et de la signalisation mais il faudrait obtenir plus en termes de sécurité de la part du département puisqu'il s'agit d'une voie départementale.

Madame la Maire a adressé un courrier au Président du Conseil départemental des Hauts-de-Seine avant l'été 2023 ainsi qu'un dossier élaboré par le conseil de quartier, agrémenté de photos et de plans pour faire état du problème de dangerosité.

Le président du conseil départemental, qui a répondu rapidement au regard des délais administratifs, minimise les difficultés en disant que c'est un problème de sécurité routière et de prévention.

Le plus important est qu'il faut se saisir de cette réponse pour travailler avec la voirie départementale rapidement.

Cette réunion devrait avoir lieu, dans les prochaines semaines, à 8h-8h30 du matin afin de se rendre compte, in situ, des difficultés avec les 8 points de croisements signalés. En effet, si tous les usagers sont présents à l'heure de pointe cela aura plus de poids surtout s'il y a une mise en situation.

Aucun conflit d'usage n'est remonté dans le secteur du caniparc mais M. DORSO indique que ce point de difficulté potentiel sera ajouté au dossier. Mme DORFIAC souligne que la municipalité a installé beaucoup de signalisation au niveau du caniparc.

M. DORSO précise que dès lors qu'il existe un document argumenté, la responsabilité civile, voire la responsabilité pénale du département, est engagée en cas d'accident d'un usager.

Il est souligné que les services de voirie départementale ont plutôt l'habitude de se charger des voies classiques que des pistes cyclables avec des piétons. Ceci est probablement nouveau pour eux mais il faut trouver des solutions sécurisantes pour tous les usagers.

M. DORSO propose que pour cette réunion avec les services techniques départementaux, les membres du conseil de quartier disponibles pourraient participer afin d'être plusieurs à argumenter sur la dangerosité de ce secteur. Mme DORFIAC va proposer également à l'association des parents d'élèves de se joindre à cette réunion, ainsi qu'au collectif cycliste d'Ile-de-France très actif sur le sud parisien pour aboutir à une parole consensuelle qui pourra être prise en compte par le département. Mme DORFIAC, pour étayer le dossier, va récupérer auprès de la police municipale :

- les résultats des compteurs de mesure de vitesse relevés à des heures différentes
- les résultats des verbalisations

Il est indiqué que les barrières installées au niveau du tramway sur la contre-allée de l'avenue de Verdun (pour casser la vitesse des cyclistes), sont sécurisantes pour les piétons mais dangereuses pour les vélos. En effet, il fallait canaliser les flux des piétons et notamment des enfants qui sortaient entre les voitures avec des risques de collision. Le problème est que cela a également canalisé les cyclistes.

Le cheminement cycliste en haut au niveau de la rue Chateaubriand n'est pas intuitif puisqu'il y a une rupture de revêtement avec le passage d'une piste à une partie goudronnée sans signalisation efficace. Cela explique que parfois les cyclistes ne prennent pas la piste cyclable, ils passent alors sur le passage piétons et le trottoir entre les arbres. Mme DORFIAC souligne la problématique à cet endroit du fléchage pour les usagers.

Le département doit revoir la signalisation sur cette voie départementale.

4. Actualités diverses

- Fin juin, le caniparc a ouvert ses portes. Le collectif d'animaux s'est bien emparé du projet et veille à ce que tout se passe bien : ce caniparc est très utilisé et les usagers respectent cet endroit.

- En juillet : aménagement au niveau de la passerelle des Sablons
Un système de drainage latéral a été réalisé par les équipes du service parcs et jardins de la Mairie afin que lors des épisodes pluvieux il n'y ait plus de formation de grandes flaques d'eau.
Ce drainage latéral fonctionne à priori mais il faudra surveiller l'évolution cet hiver.

-Un problème sur le revêtement de la passerelle avec des lames de bois qui remontent régulièrement est également évoqué. Pour le moment ces lames ont été rabotées mais la réfection du revêtement sera prévue du fait de l'usure naturelle.

- Comblement du bassin du parc Malraux : malgré les nettoyages, il y a de l'eau croupie avec régulièrement des déchets. La municipalité a donc décidé d'investir pour le combler avec des plantations d'herbes afin de ne plus avoir d'eau stagnante dans ce parc et ainsi d'éviter la présence de moustiques.
Mme DORFIAC indique que le département va reprendre la gestion de ce parc car il représente un gros poste budgétaire pour la ville. Il y aura peut-être un projet de réaménagement de tout cet espace dans l'avenir.
Le service parcs et jardins du département est bien géré, et mène un bon travail de valorisation du patrimoine notamment la Vallée aux loups et le parc de Sceaux.
Le passage au département pourrait aider à réaménager complètement cet espace même s'il ne sera pas possible de créer un accès handicapé dans ce secteur.
La municipalité a donné un accord de principe par courrier cet été au département pour la gestion du parc.

- Le 16 septembre : lancement de l'action de sensibilisation, le « Clean-up Day » ou journée mondiale du nettoyage : il s'agit d'un événement à l'initiative d'enseignants de l'école des Sablons, qui a eu lieu une première fois l'année dernière avec la participation du quartier et qui est renouvelé cette année. Cette nouvelle édition est organisée par l'association Ma Ville En Vert. L'école a eu l'information, le collège Georges Sand aussi car il y a une classe de 5^{ème} développement durable cette année.
Le rendez-vous se fera symboliquement devant le jardin partagé à 9h30 pour la distribution du matériel en partenariat avec les services de la Mairie. Ensuite le parcours descendra l'avenue de la division Leclerc et empruntera la rue du plateau ou la départementale 206 pour faire une boucle.
De 10h à 12h : opération de ramassage des déchets dans le quartier.
De 12h à 12h30 : pesée des déchets récoltés. Un rapport indiquant toutes les informations sera envoyé à l'association qui organise cette journée.
Il s'agit d'une action de sensibilisation.

- Jusqu'à mi-octobre des animations du jardin pédagogiques sont organisées. Tous les détails sont sur le site de la ville.

- Moustiques tigres : une opération a été menée avec des consignes de prévention.
La démoustication est violente environnementalement ainsi que sur le plan sanitaire ; c'est pourquoi cela est très encadré par l'ARS.
Il y a eu une opération de démoustication sur 2-3 rues du quartier de l'aérospatiale, de manière très ciblée en raison de 2 cas de dengue de personnes revenant de l'étranger.
L'ARS fait ce genre d'intervention de manière ponctuelle car ces opérations de démoustication sont lourdes et impactantes pour l'environnement et la santé.
Il faut réaliser un travail de prévention du quotidien et un travail de signalisation de présence de moustiques tigres afin que l'ARS puisse intervenir.

Madame la Maire a demandé pour l'année prochaine la mise en place d'un vrai plan-moustiques par les services : en effet, au-delà de la communication, il sera prévu de contacter toutes les copropriétés, tous les bailleurs dès le mois de mai pour leur demander de faire des inspections des toits, des gouttières, ... pour éviter les eaux stagnantes.

Le but est de diminuer au maximum les problèmes sanitaires et de cadre de vie en augmentant la communication et les actions.

- L'ARS a interdit, cet été, la consommation des œufs de poules domestiques dans les collectivités telles que les écoles et les EHPAD.
Le courrier a été reçu mais il n'y a pas eu de suite donnée depuis. A priori les œufs sont pollués par la pollution qui retombe des déchetteries et par les sols.
- L'application « Mon Châtillon » (sur iPhone ou Android) est utile pour faire des signalements du quotidien comme par exemple : signalement d'une boîte à livre cassée hier et réparée ce matin à 8h.
Cette application remonte les informations directement aux services techniques de la ville.
L'application est interfacée avec le site qui donne les informations de l'agenda de la ville.
Il y a la possibilité de la personnaliser en fonction des attentes et intérêts de chacun (menus scolaires, activités seniors...)
Il est conseillé d'activer les notifications pour être au courant rapidement des informations de la ville.
- Il existe un réseau de vidéoprotection déployé sur la ville. Cela permet d'avoir un dispositif complet de vidéo verbalisation en soutien des actions de la police municipale sur les incivilités de la voie publique. Les infractions vidéo verbalisées sont le plus souvent le stationnement aux abords des écoles et les motos sur les trottoirs. Il y a une tolérance zéro au niveau des infractions même pour les bus et les camions de livraison.
Une caméra va être installée au métro par exemple, puisqu'il n'y en avait pas jusque-là. Au niveau du quartier des Sablons, une caméra va être installée au-dessus de la passerelle des Sablons.
Une convention a été signée avec Hauts-de-Seine Habitat pour étendre le réseau de caméras. Ainsi plusieurs ont été ajoutées autour de Vauban ce qui porte à 70 caméras au total avec une meilleure qualité d'images.
70% du coût de ces installations sont pris en charge soit par le département soit par la région pour aider à financer ces aménagements
Il est indiqué que pour être visionnées, les vidéos doivent faire l'objet d'une réquisition de la police nationale.

5. Bilan 2022 du conseil de quartier

Lecture du bilan par M. Christophe MOUTON.

M. MOUTON indique que ce document sera disponible sur le site de la ville lorsqu'il aura été validé par le Conseil municipal du mois de novembre 2023.

6. Point sur les travaux de voirie

- L'affaissement au niveau du rond-point Charles de Gaulle et le comblement du fontis :

Il y a eu 3 semaines de travaux au niveau du rond-point.

Cette zone circonscrite a été comblée plus rapidement que prévue.

Le tramway n'a pas été suspendu pendant les travaux.

Il est précisé que :

- Les carrières de gypse sont sensibles à l'eau.
- Il s'agit du ciel de la carrière qui s'est effondré probablement avec les microfissurations qui se forment au fil du temps et les sollicitations diverses subies par les sols.

Il s'agissait de combler et de s'assurer que les carrières sont solides pour la sécurité des immeubles autour. Ce comblement a été pris en charge par le département puisqu'il s'agit d'une voie départementale.

M. Widloecher souligne que la nouvelle municipalité a demandé un audit à l'inspection générale des carrières afin d'avoir une carte précise des carrières car elles n'étaient pas toutes répertoriées. Outre le comblement, il existe d'autres technologies notamment la mise en place de colonnes de soutènement lorsque cela est possible.

- Les importants travaux de réseaux :

Toute l'avenue de la division Leclerc est en sens unique jusqu'à la fin de l'année. Ces réseaux sont pilotés par RTE (Réseau de Transport d'Électricité) et GRDF (Gaz Réseau Distribution France). Des voies de contournement sont mises en place notamment rue du plateau.

De très gros travaux similaires étaient prévus rue des Pierrelais mais Madame la Maire a exigé de RTE de sursoir à ces travaux tant que ceux du centre-ville ne sont pas achevés. La partie de la rue des Pierrelais qui passait aussi en sens unique, sera réalisée plus tard afin de ne pas trop perturber les châillonnais.

- Le plan de circulation :

La première partie de la rue du plateau jusqu'à la rue du moulin à vent et la clinique des Pervenches resterait en double sens mais ensuite le reste de la section rue du moulin à vent - rue Salel (aujourd'hui à double sens) passerait en sens unique puisqu'il existe un accord de principe avec Fontenay.

Madame la Maire va donner un avis défavorable pour la mise en sens unique de la rue Boucicaut, étant donné les impacts sur la vie des riverains.

Il est indiqué que sur la rue du plateau il faudrait revoir les chicanes pour éviter le stationnement sauvage et ralentir les véhicules qui roulent très vite actuellement.

- Information sur le projet immobilier rue du plateau :

Le projet immobilier initial ne sera pas réalisé. C'est un autre promoteur qui a pris la main.

Au lieu de 120 logements, il y en aura 70 et le pavillon en meulière sera maintenu.

Ce nouveau projet est moins dense et il rentre dans le cadre du nouveau PLU. Le nouveau promoteur a accepté les nouvelles règles de la municipalité notamment sur les 40% d'espaces verts.

Ce projet immobilier devrait commencer l'année prochaine.

7. Échanges avec les Châillonnais présents du public.

Quatre personnes étaient présentes dans le public.

- Point sur le plan de sobriété énergétique demandé pour la prochaine réunion.
- Signalement du parcmètre de la rue Lasègue : il n'y a pas de ticket gratuit 30 minutes à cette borne.
→ Le code pour la gratuité du stationnement en zone rouge avec l'application sur les Smartphones est le 92824.
Il est signalé que l'application donne en première intention la zone payante. Pour avoir les zones gratuites il faut cliquer sur le bouton « plus de zones ».
- Rappel des 2 opérations de solidarité en ce moment :
 - o « Restos du cœur » à l'espace Maison Blanche jusqu'au 21 septembre, tous les jours y compris le samedi et le dimanche
 - o Collecte pour le Maroc : collecte prolongée demain et dimanche 17 septembre.
- Question sur le square du Panorama par rapport à l'étude sur les eaux stagnantes qui devait être réalisée
→ pas de retour de Vallée Sud pour le moment. Mme DORFIAC va réitérer sa demande.
- Question sur une copropriété qui souhaite construire un local pour les poubelles (rue du plateau – rue de l'île) :
→ La copropriété doit prendre rendez-vous avec le service urbanisme pour savoir ce qu'elle a

le droit de faire et connaître la réglementation en fonction du site.

- Une demande est formulée pour ajouter une poubelle et un cendrier dans le petit square en demi-cercle sur le côté, rue du Panorama. En effet, la personne le nettoie et souligne les nombreuses incivilités avec des déchets qui jonchent le sol. Une seule poubelle ne suffit pas pour collecter l'ensemble des déchets de ce square, c'est pourquoi il serait utile d'en ajouter une.
→ Parmi les incivilités et le manque de respect en général, Mme DORFIAC donne l'exemple des nombreux vols d'arbres et de plantations installés par le service parcs et jardins qui ont lieu tous les ans.
- Sujet déjà évoqué en juin : les conséquences de la mise en sens unique à titre expérimental de la rue Boucicaut qui prive les riverains de 2 arrêts de bus du 194 dans le sens vers Chatenay-Malabry. Les employés de la Fondation Lambrechts ainsi que les lycéens qui vont à Chatenay-Malabry sont pénalisés par la marche engendrée.
La maire est défavorable au projet et fera un retour négatif agrémenté des courriers des riverains.
→ Ce dossier est suivi par la mairie. Pour le moment très peu de courriers ont été reçus sur ce sujet donc ne pas hésiter à envoyer les courriers et pétition (une a été réalisée sur Fontenay) afin d'avoir du poids sur ce sujet.
- Pourquoi la navette Amibus ne passe pas dans ce quartier ?
→ L'amibus n'appartient pas à la ville, c'est Vallée Sud qui organise la tournée. Il y a une expérimentation sur Clamart de téléphoner pour avoir la navette à la demande. Ce n'est pas le cas à Châtillon pour le moment.

8. Date du prochain conseil

Lundi 15 janvier 2024 à 19h.

M. Julien PFEIFFER'OVA précise que la procédure de renouvellement des conseillers de quartier sera mise à l'ordre du jour.

L'ordre du jour étant épuisé, les co-présidents remercient les membres du conseil de quartier et le public pour ces riches échanges. La séance est levée à 20h42.

Adjointe à la Maire

Co-président

DORFIAC Elodie

DORSO André

Procès-verbal validé le 15 janvier 2024 par les membres du conseil de quartier.